

# Thierry Amouroux : « On n'entend pas les infirmiers »

seule structure qui regroupe tout le monde et qui fonctionne sur des principes démocratiques.

### **Qu'entendez-vous par principes démocratiques ?**

Chaque infirmier aura une voix et l'Ordre fonctionnera avec des professionnels élus pour un mandat de quatre ans non renouvelable, avec des instances départementales, régionales et nationales. L'objectif est vraiment de regrouper les professionnels et de faire vivre la structure. A l'heure actuelle, on n'entend pas les infirmiers. Nous sommes la profession la plus reconnue, mais nous ne pouvons nous exprimer nulle part. Il s'agit bien entendu d'une expression professionnelle et non corporatiste. Pas question d'intervenir sur les conditions de travail, les salaires, ou toute autre question de ce genre.

### **Qu'est-ce que l'Ordre peut apporter**

à la profession ?

On peut déjà regarder ce que cela a apporté chez nos voisins européens. En Espagne, par exemple, l'Ordre des infirmiers existe depuis 1978 et la profession est devenue universitaire. Pendant ce temps, en France, la formation dure trois ans et deux mois, et malgré cela, le diplôme est reconnu à niveau bac + 2.

Dans les pays anglo-saxons, la douleur a été prise en compte dès l'après-guerre. En France, il a fallu attendre la loi Kouchner. On peut faire le même constat au sujet des soins palliatifs. La douleur, la mort sont des problèmes qui concernent plus particulièrement les infirmiers et qui ont mis beaucoup de temps à être pris en compte. Par l'intermédiaire de l'Ordre, nous voulons apporter notre éclairage sur ces problèmes.

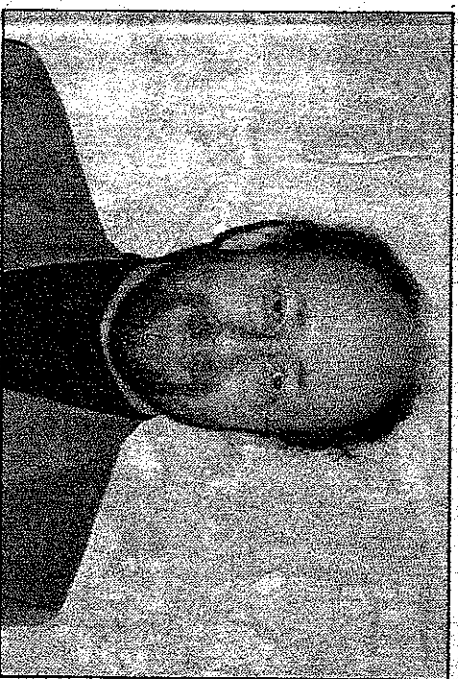
### **Quelles seront les priorités de l'Ordre de**

Enfin, à quand donc la création officielle de l'Ordre de la profession infirmière ?

Nous rencontrons le ministre jeudi. Dans le même temps nous avons organisé des réunions dans toutes les régions et des États généraux nationaux se tiendront le 26 janvier. La proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale, il faut maintenant qu'elle soit votée.

Nous travaillons sur le sujet depuis un an et demi. Les massés-kristhéthapètes et les pédicures-podologues ont un Ordre depuis la loi d'août 2004, c'est maintenant au tour des infirmiers.

Propos recueillis par **Caroline BABLIN**



**Thierry Amouroux, président du syndicat national des professionnels infirmiers**

la profession infirmière lorsqu'il sera créé ?

Il y en a plusieurs, mais si l'on doit retenir quelques points principaux, il s'agira d'accroître la prise en compte de la douleur de développer les soins palliatifs

et d'aborder le fameux « transfert de compétences » qu'on voit s'opérer aujourd'hui. D'un côté, on confie des actes techniques aux infirmiers, et de l'autre, des auxiliaires de vie sont autorisés à donner des médicaments sans

**Thierry Amouroux, président du syndicat national des professionnels infirmiers, était de passage à Troyes, lundi après-midi, pour présenter aux infirmiers aubois le projet de création d'un Ordre de la profession infirmière. Ce projet concerne quelque 450 000 infirmiers en France, dont plus de 800 Aubois.**

### **Qui est à l'initiative de la création d'un Ordre de la profession infirmière ?**

Un collectif de 38 organisations est à l'origine de ce projet. C'est avant tout un moyen de regrouper l'ensemble des professionnels infirmiers, puisque l'affiliation à l'Ordre est obligatoire. A l'heure actuelle, il n'y a pas une organisation qui puisse parler au nom des infirmiers. Il y a des syndicats, diverses associations, souvent régionales... Et tout cela fait un peu cacophonie. L'objectif est donc d'avoir une